



Pension alimentaire, combien dois-je verser?

Par **ange12**, le **05/06/2011 à 22:26**

Bonjour,
Je suis séparé de ma compagne (non marié) et nous avons un fils de bientôt 3 ans. Elle a pris la décision de partir vivre à 350km par conséquent je ne verrai mon fils que pendant la moitié des vacances scolaires. Par ailleurs mon ex compagne ne paye plus de nounou car mon fils va rentrer à l'école. Je touche 22000 euro net par an et elle 14000 euro net plus environ 1200 euro d'aide. De plus j'ai un loyer de 620 euro par mois sans aide tandis que elle va loger chez ses parents. Combien faut-il que je lui verse de pension alimentaire?

Par **mimi493**, le **05/06/2011 à 22:30**

Au moins 200 euros.

Par **corimaa**, le **05/06/2011 à 22:32**

Bonsoir, il faut que vous saisissiez le juge aux affaires familiales du domicile de l'enfant afin qu'il statue sur le montant de la pension alimentaire et les droits de visite et d'hébergement. C'est toujours préférable qu'il y ait un jugement, comme ça si par exemple elle ne vous laisse pas l'enfant pendant les vacances, vous aurez un recours

Par **mimi493**, le **05/06/2011 à 22:51**

Certes, évidemment, mais qu'il n'attende pas, qu'il verse dès maintenant une pension par virement

Par **corimaa**, le **05/06/2011** à **23:48**

C'est sur que vu le temps que ça met d'être convoqué, faut bien que le petit mange entre temps :)